

Séance du 24 mars 2025

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
22

L'an deux mil vingt cinq et le 24 mars à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Date de la Convocation
19/03/2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda, MARQUILLY Gaelle, VINCENT
Jean-Marc, COCQ Cécile, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ
Isabelle, BAR Jean-François, CAYEZ Marc, FLAUDER Sébastien, FONTAINE Marc,
BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Date d'affichage :
19/03/2025

Absents, excusés : BLONDIAUX Danielle, LECLERCQ Christophe, DOYER Régis,
DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, FEVRIER Annick,
Avaient donné pouvoir : BLONDIAUX Danielle, DOYER Régis, DEBYTTERE
Ingrid, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, FEVRIER Annick,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Délibération N°
2025-01

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de déterminer les taux
d'imposition de fiscalité locale pour l'exercice 2025.

Objet de la
délibération :

Il propose en conséquence aux membres d'approuver les taux d'imposition
suivants au titre de l'année 2025 :

Vote des taux
d'imposition 2025

Libellé	Bases noti- fiées	Taux appli- qués par vote du Conseil Municipal	Variation taux/N-1	Produit voté par le Con- seil Municipi- pal
Taxe Foncière Propriétés Bâties	2 015 346	39,60%	0%	798 077
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	133 056	41,26%	0%	54 899
Taxe d'habi- tation	68 593	19,70%	0%	13 513
Totaux				866 489

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
27/03/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

REÇU 30 AVR. 2025

